



## Séance du 2 février 2024

N° : CS-02022024-05-A

**Objet :** Budget Primitif 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le deux du mois de février à dix heures trente.

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en salle Maurice Martin à Mimizan, en présentiel, sous la présidence de Madame Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte pour la Sauvegarde et la Gestion des Etangs Landais.

Résultat du Vote au scrutin public (Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 - articles 1 et 6 et Ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 modifiée - articles 6 et 11).

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de voix : 37
Nombre de membres présents : 17
Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de suffrages exprimés : 34
Votes Pour : 34
Votes Contre : 0
Abstention : 0

**Etaient présents :**

**Représentants du Conseil départemental (2 voix chacun) :**

M<sup>me</sup> TOLLIS, MM. DELAVOIE, LABRUYERE.

**Représentants des Communes et Communautés de Communes (1 voix chacun) :**

M<sup>mes</sup> DOUSTE, THIEROT, DURU, NADAU, MM. COMET, BRETHES, RAFFIN, DULER, D'INCAU, MUSCAT, Daniel PUJOS, LABORDE, DARRAMBIDE, DUCOURNEAU.

**Ayant donné pouvoir :**

M. FORTINON ayant donné pouvoir à M<sup>me</sup> TOLLIS, M<sup>me</sup> LAGORCE ayant donné pouvoir à M. DELAVOIE, M. DELPUECH ayant donné pouvoir à M. Daniel PUJOS, M<sup>me</sup> BEAUMONT ayant donné pouvoir à M<sup>me</sup> DURU, M<sup>me</sup> BERGEROO ayant donné pouvoir à M<sup>me</sup> DOUSTE, M<sup>me</sup> Eliane PUJOS ayant donné pouvoir à M. COMET, M<sup>me</sup> SEYS ayant donné pouvoir à M. RAFFIN, M<sup>me</sup> LARREZET ayant donné pouvoir à M. LABRUYERE.

**Absents excusés :**

MM. FAISSOLLE, BOIREAU.

**Absent :**

M. MORICHERE.

**Assistaient en outre :**

M<sup>me</sup> LAILHEUGUE, M. LASALA (Conseil départemental - Direction Générale Adjointe Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités), M<sup>me</sup> GUILLET, MM. MOZAS, ZUAZO, MENGIN, LE GALL, GARRABOS (Conseil départemental - Direction de l'Environnement).



**N° CS-02022024-05-A**

**Vu** le projet de Budget Primitif 2024 présenté par Madame la Présidente du Syndicat Mixte pour la Sauvegarde et la Gestion des Etangs Landais ;

**Considérant** la tenue du Débat d'orientations budgétaires lors du Comité Syndical du 8 décembre 2023 (délibération du Comité Syndical n° CS-08122023-04 du 8 décembre 2023) ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

## **DECIDE**

- De voter le Budget Primitif 2024 tel que détaillé en annexe qui s'établit comme suit :

### **1. Section de Fonctionnement**

Dépenses :	282 491 €
Recettes :	282 491 €

### **2. Section d'Investissement**

Dépenses :	1 221 900 €
Recettes :	1 221 900 €

étant précisé que le Budget est présenté selon la nomenclature budgétaire et comptable M57 et voté par Chapitre (Nature / Fonctions) et opérations.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Présidente du Syndicat Mixte,

Sandra TOLLIS

*Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.*